

TARIFS DES TITRES DE TRANSPORTS SCOLAIRES EN ESSONNE
2026/2027

TYPE DE LIGNES	NOM DE LA CARTE	COLLÈGE		LYCÉE
		Non boursiers	Boursiers	
CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES	Carte Scol'R 	208,12 €	105,00 €	354,78 €
			Une demande de remboursement doit être faite auprès Ile-de-France Mobilités sur présentation d'un justificatif avant le 30 janvier 2027	Pour les lycéens, la Région rembourse 100 € sur la carte Scol'R. Rendez-vous sur l'application LABAZ.
		La demande d'inscription peut se faire en ligne ou auprès de la mairie de résidence. La carte permet d’effectuer un trajet aller-retour par jour en période scolaire entre le domicile et l’établissement scolaire sur une seule ligne choisie et à l'arrêt défini lors de l’inscription.		
	Sachez que votre enfant peut bénéficier d'un passe Imagin'R en complément pour 45,52 €.			
	Pass Junior 	25,20 €		-
Les détenteurs de la Carte Scol'R Junior (moins de 11 ans au 31/12 de l'année), le tarif est de 25,20€ . Île-de-France Mobilités propose le remboursement du forfait imagine R Junior pour les détenteurs d’une carte Scol’R Junior.				
LIGNES REGULIERES	Carte scolaire bus lignes régulières (Optile) 	174,30 €	64,30 €	2 sections - 226,60 € 3 sections - 302,80 € 4 sections - 387,80 €
				La demande d'inscription doit être fait auprès du transporteur de la ligne utilisée. La carte permet d’effectuer un trajet aller-retour par jour en période scolaire entre le domicile et l’établissement scolaire sur une seule ligne régulière choisie et aux arrêts définis lors de l’inscription. Elle est également soumise à certaines conditions, notamment résider à plus de 3km de l’établissement scolaire.
	Imagine R 	317,00 €	Bourse < 450€ - 165,50 € Bourse > 450€ - 113,00 €	Non Boursier - 401,30 € Bourse < 450€ - 335,78 € Bourse > 450€ - 270,17 €
			Utilisation illimitée dans tous les transports d’Île-de-France pendant 12 mois.	
		Imagine R JUNIOR  Forfait imagine R Junior	25,20 €	
Valable pour les enfants de moins de 11 ans au 31/12/2026 uniquement. Utilisation illimitée dans tous les transports d’Île-de-France pendant 12 mois.			-	